

Prêts participatifs à taux accessibles

FRANCE ACTIVE

Présentation du dispositif

France Active accompagne les acteurs de l'économie sociale et durable en proposant des solutions de financement et d'investissement adaptées à des besoins encore insuffisamment couverts. L'organisation privilégie les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'engagement social.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les associations et les entreprises d'utilité sociale.

Les entrepreneur·es dont le projet exige des dépenses importantes au lancement ou lors d'une phase de développement, et qui ne peuvent pas obtenir les fonds nécessaires en faisant appel au circuit bancaire traditionnel ou à leur réseau personnel.

Les dirigeant·es qui souhaitent investir pour élargir leurs activités et développer leur association, leur entreprise de l'Economie sociale et solidaire (ESS), leur coopérative ou leur structure implantée en territoire rural ou quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les dirigeant·es dont l'association ou l'entreprise de l'ESS se trouve en difficulté sur le plan économique ou qui rencontre des difficultés de trésorerie.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont financés, la création d'un projet, l'activité courante ou les investissements de développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Ce sont des prêts à taux d'intérêt faible (2,5 à 4%).

Le montant du prêt peut aller de 20 000 à plus de 100 000 € selon le profil du projet et sa phase de vie, avec une durée de remboursement de 3 à 10 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Se rapprocher de l'association France Active de son territoire.

Organisme

FRANCE ACTIVE

- **Accès aux contacts locaux**

Web : www.franceactive.org/...